

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2013**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Pascal PELINSKI à Jean-François PASQUET,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Elsa PLUMIER à Emmanuel TSCHITSCHMANN.

Secrétaire de séance : Colette MESNIER

Date convocation : 13 février 2013

N° 2013-003

Objet : Acompte de subvention au budget de la caisse des écoles
Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

En vue de couvrir le règlement des dépenses du 1^{er} trimestre 2013 et dans l'attente du vote du Budget Primitif 2013 de la commune, il convient de procéder au versement d'un acompte de la subvention communale d'un montant de 50 000 € à la Caisse des écoles.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2013, fonction 201, article 657361.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 12 février 2013,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de procéder au versement de l'acompte de la subvention communale d'un montant de 50 000 € à la Caisse des écoles.

Date : 19 février 2013

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 20 février 2013



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.